

**MODIFIANT LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES AFFAIRES CONCERNANT
LE CENTRE DE RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE «RECHERCHE»**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 711-11 et L 712-2,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2020-21-DAGAP du 3 décembre 2020 portant délégations de signature pour les affaires concernant le centre de responsabilité budgétaire « recherche »,
- Vu l'arrêté du président n° 2021-32-DAGAP du 1^{er} avril 2021 modifiant les délégations de signature données aux responsables d'unités de recherche par les arrêtés n° 2020-21 et 22-DAGAP du 3 décembre 2020,
- Vu l'arrêté du président n° 2021-53-DAGAP du 17 septembre 2021 modifiant la délégation de signature pour les affaires concernant l'UMR 8562 CNE,
- Vu l'arrêté du président n°2022-06-DAGAP du 8 avril 2022 modifiant les délégations de signature données aux responsables d'unités de recherche par les arrêtés n° 2020-21 et 22-DAGAP du 3/12/2020,
- Vu l'arrêté du président n° 2022-13-DAGAP du 12 septembre 2022 portant modification des délégations de signature données aux responsables de l'UMR 1114 EMMAH,

ARRÊTE

**Délégation au Vice-Président du conseil d'administration (CA)
en charge de la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC)**

Article 1

Délégation du président de l'université est donnée à **M. Georges LINARES**, vice-président du conseil d'administration (CA) en charge de la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC), à effet de signer en son nom les actes suivants relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, à l'exception des services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », « TERSYS » et « AGORANTIC » du centre de responsabilité budgétaire « recherche » :

- dépenses supérieures ou égales à 7 500 euros hors taxes, dans la limite des crédits ouverts,
- recettes supérieures ou égales à 50 000 euros hors taxes.

**Délégation aux responsables d'unités propres de recherche (UPR)
et d'unités mixtes de recherche (UMR)**

Article 2

2.1 Délégation du président de l'université est donnée, à effet de signer en son nom les actes cités au 2.2 du présent article, aux responsables d'unités de recherche, délégataires principaux. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée aux délégataires suppléants. Les délégataires concernés sont les suivants :

| Nom et qualité du délégataire principal | Nom et qualité du délégataire suppléant |
|---|---|
| UPR 3788 LBNC : Laboratoire Biens, Normes, Contrats | |
| Christèle LAGIER, directrice | Emmanuel NETTER, directeur adjoint |
| UPR 4277 ICTT : Identité culturelle, textes et théâtralité | |
| Madelena GONZALEZ, directrice | Antonia AMO-SANCHEZ, directrice adjointe |
| UPR 7542 LCC : Laboratoire Culture et Communication | |
| Virginie SPIES, directrice | - |
| UPR 2151 LMA : Laboratoire de Mathématiques d'Avignon | |
| Céline LACAUX, directrice | Philippe BOLLE, directeur adjoint |
| UPR 4128 LIA : Laboratoire d'Informatique d'Avignon | |
| Yannick ESTEVE, directeur | Bassam JABAIAN, enseignant-chercheur au LIA |
| UPR 4278 LaPEC : Laboratoire de Pharm-Écologie Cardiovasculaire | |
| Agnès JULLIAN, directrice | Cyril REBOUL, responsable du Pôle expérimental |
| UMR 7300 ESPACE : Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace | |
| Didier JOSSELIN, directeur | Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur adjoint |
| UMR 5648 CIHAM : Histoire, Archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans Médiévaux | |
| Marilyn NICOUD, directrice | - |
| UMR 8562 CNE : Centre Norbert Elias | |
| Agnès MARTIAL, directrice | Stéphane DURAND, directeur adjoint |
| UMR 408 SQPOV : Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale | |
| Frédéric CARLIN, directeur | <u>Suppléant 1</u> : Olivier DANGLES, directeur adjoint <u>Suppléant 2</u> : Farid CHEMAT, animateur de l'équipe Eco-Extraction de produits naturels (GREEN), en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1 et uniquement pour les actes relevant de l'équipe GREEN |
| UMR 1114 EMMAH : Environnement Méditerranéen et Modélisation des AgroHydrosystèmes | |
| Stéphane RUY, directeur | <u>Suppléant 1</u> : Gaëlle MESGOUEZ, directrice adjointe <u>Suppléant 2</u> : Konstantinos CHALIKAKIS, directeur adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1 |

| Nom et qualité du délégataire principal | Nom et qualité du délégataire suppléant |
|---|---|
| UMR 95 QUALISUD : Équipe de Physiologie des Fruits et Légumes | |
| Dominique PALLET, directeur | Véronique VIDAL, responsable d'équipe |
| UMR 7263 IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie | |
| Catherine FERNANDEZ, directrice | Thierry DUTOIT, directeur adjoint |

2.2 La délégation de signature prévue au 2.1 du présent article porte sur les actes relatifs à l'exécution du budget de l'unité de recherche qui concernent uniquement les dépenses inférieures à 7 500 euros hors taxes ; sont comprises notamment les invitations avec prise en charge pour les personnes extérieures à l'unité de recherche.

Délégation au Directeur Général des Services

Article 3

Délégation est donnée à **M. Stéphane BOURDAGEAU**, directeur général des services (DGS), à effet de signer au nom du président les actes relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, y compris des services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », «TERSYS» et «AGORANTIC», à l'exception des actes prévus aux articles 1 et 2, du centre de responsabilité budgétaire « recherche ».

En cas d'absence ou d'empêchement du DGS, **M. Mathieu BOUSSAT**, directeur général des services adjoint (DGSA), directeur des ressources humaines (DRH), reçoit délégation du président à effet de signer en son nom les actes prévus au présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS et du DGSA/DRH, **Mme Laurence SOMMAZI**, directrice des finances, des achats et du contrôle interne (DFACI), reçoit délégation du président à effet de signer en son nom les actes prévus au présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS, du DGSA/DRH et de la DFACI la délégation est donnée à **M. Jean-François BLANCO**, directeur d'appui à la recherche et à l'innovation, pour les actes concernant les services opérationnels « Maison de la Recherche », «TERSYS» et «AGORANTIC».

Dispositions Générales

Article 4

L'arrêté susvisé n°2020-21-DAGAP du 3 décembre 2020 est abrogé.

Les arrêtés n° 2021-32-DAGAP du 1^{er} avril 2021, n° 2021-53-DAGAP du 17 septembre 2021, n°2022-06-DAGAP du 8 avril 2022 et n° 2022-13-DAGAP du 12 septembre 2022 sont abrogés seulement en ce qui concerne la modification de l'arrêté n°2020-21-DAGAP du 3 décembre 2020 ; les dispositions desdits arrêtés modifiant l'arrêté n°2020-22-DAGAP du 3 décembre 2020 restent inchangées.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Le présent arrêté sera notifié à chaque délégataire et transmis à l'agent comptable.

Article 6

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 28 novembre 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le

30 NOV. 2022